

DECISION DU PRESIDENT N° D2021-92

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/10/11/26 du Conseil de la métropole du 11 octobre 2019 approuvant au 11 octobre 2019, la modification du règlement (au 1^{er} juillet 2019) d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre,

Vu la délibération BM2021/06/28/08 du Bureau de la métropole du 28 juin 2021 approuvant au 1^{er} juillet 2021, la modification du règlement des aides de la métropole du Grand Paris, règlement « Métropole Roule Propre ! »,

Vu l'arrêté du président n° AP2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les quatre-vingt-onze nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 3 août et le 13 septembre 2021,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
REN Haike	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	3 000,00 €
PUYAL Agnès Michèle	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
MORISON Pierre Antoine	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	3 000,00 €
PUCCEL Pierre André	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
RAFKI-SAYADI Fatima	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
RAGEL Enrique	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	1 495,00 €
PERIGNON Jessy Gérard	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	5 000,00 €
MEGUELLATI Mohamed	94450	LIMEIL- BREVANNES	EL - Electricité	2 250,00 €
DAWOODBHOY KHETTY DAWOOD Moiez Hamza	75010	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 250,00 €
ZOULKIFEL Mouhamad	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	2 350,00 €
JACQUELET Sylvain	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	1 500,00 €
TERRO Nadine Laurence	75015	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
TRAORE Niakale	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	5 760,00 €
PANCU Gabriela	92220	BAGNEUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
GUETTOUCHE Houdaifa	91170	VIRY-CHATILLON	EL - Electricité	3 000,00 €
MOUILBEC Sophie Marie	94440	MAROLLES-EN- BRIE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
HA Jean-Paul	94500	CHAMPIGNY- SUR-MARNE	EL - Electricité	2 075,00 €
OUACHIKH Mohamed	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 280,00 €
DRUBIGNY Matthias	92700	COLOMBES	EL - Electricité	1 500,00 €
VRENNE Jean Henri	94430	CHENNEVIERES- SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
HEROUIN Clément	75017	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
MATTIONI Dario	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	5 000,00 €
NOIREAULT Roland	92700	COLOMBES	EL - Electricité	3 000,00 €
TRIK Jesse Samir	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
BIZET Gaëlle	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	1 250,00 €
PANCU Gabriela	92220	BAGNEUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
CREPEL Michel	92160	ANTONY	EL - Electricité	3 000,00 €
PICARD Samuel André Pierre	93210	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000,00 €
THEILOT Josette Charlotte	92600	ASNIERES-SUR- SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
HENNAOUI Cherif	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 000,00 €
CHAABANE Mohamed Ali	92220	BAGNEUX	GL-Gazole-électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
DEL BOSCO Massimo	75006	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
RINI Héloïse	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
TACKO Issa	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
DIFAA Ilham	94000	CRETEIL	EL - Electricité	2 500,00 €
PARMISEUX Fabrice Charles	94400	VITRY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
BALAYERA Moussa	93120	LA COURNEUVE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
RIMANI Benamar	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
YACHOU Ahmed	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
GARY Matamba	93200	SAINT-DENIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
BENANI Sofiane	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
CHIBOUT Sabira	93130	NOISY-LE-SEC	EL - Electricité	5 000,00 €
DIAS Alexandre	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
VILARINHO Paulo José Rodrigues	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	6 000,00 €
LE GOFF Gwendal	75014	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
BREITSCHIED Florine My-kim	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	3 000,00 €
LATOURNALD Laurence	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
NEBCHI Driss	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 000,00 €
AMOUCZEYDI Olga	75017	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TOTAL				200 210,00 €

Article 2 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
ORQUIN Jérôme	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
VIGIER Véronique Virginie	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
MALÉCOT Maxime Christian	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ORSINI Séverine Marie	92400	COURBEVOIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
FONTAINE Maïté Françoise	75013	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
DUBREUIL Rodolphe Patrick	93370	MONTFERMEIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
MBOCK NGUEN Jean Emmanuel Kameru	93120	LA COURNEUVE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
TEMURCIN Nesim	94460	VALENTON	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LAVERDA Christian Michel	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
MACHUROT Emeric Paul Jean	92300	LEVALLOIS-PERRET	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
CHICHE Aurélia	75015	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HAMLADJI Sabrina	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HASBOUN Dominique Jacques	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
FILC Sarah	93220	GAGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
CHERON Maxime Alfred Marcel	92300	LEVALLOIS-PERRET	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie = 50km
ATLAN Jose	75111	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
RAAB Abdellah	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BOCA Arnaud Bertrand Mar	92310	SEVRES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BOUVET Roland Roddy	94000	CRETEIL	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BOUHADIBA Chahrazad	94000	CRETEIL	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
RIEHL Jean-Claude	94400	VITRY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
LEGRAND Thierry	93450	ILE-SAINT-DENIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
YEE Wei Minh	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HOUËL Marie-Lys Anne	75015	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HUBERT Emmanuelle Astride	92340	BOURG-LA-REINE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
DOOMUN Mohammad Reedwan Rah	93140	BONDY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
DURECU Guillaume Georges	92190	MEUDON	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
DITTA Manzoor Hussain	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
LABAT François Henri	94800	VILLEJUIF	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie = 50km
STOEFLER Thierry	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
REVEILLE Thierry Gilles	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
AUTHIER Didier Roger	92170	VANVES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ANDRE Axel Pierre	94320	THIAIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie < 50km
DO Bach Sy	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
COUTANSON Bernard André	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BOGAERT Patrick Pierre	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
CHAMPALIER Bruno	94210	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
EL BAIQUI- MERCIER Reda	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
MICHEZ Raymonde	92140	CLAMART	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement
MONIER Victor Raphaël	75015	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LE BRAS Julien	92290	CHATENAY- MALABRY	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ROBERT- HEIDMANN Clara	92200	NEUILLY-SUR- SEINE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent

Article 3 : La dépense sera imputée au budget 2021, chapitre 204,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le 19 OCT. 2021

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.